

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FAAR BLE

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2016-0014

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0014180-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
5. Conditions générales d'utilisation	17
5.1. Consignes d'utilisation	17
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FAAR BLE
BROMASEED RAT 50
BROMASEED RODENT 50
STOP BROMASEED 50

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation	BE2016-0014	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0014180-0000	
Date de l'autorisation	18/06/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	28/12/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	AEDES PROTECTA
Adresse du fabricant	75 rue d'Orgemont 95210 SAINT - GRATIEN France
Emplacement des sites de fabrication	LIEU DIT DOUILLAC 81310 PARISOT France

Nom du fabricant	SOFAR France
Adresse du fabricant	ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France
Emplacement des sites de fabrication	ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

Nom du fabricant	FHS
Adresse du fabricant	Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France
Emplacement des sites de fabrication	Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France

Nom du fabricant	TAKAMAKA INDUSTIES
Adresse du fabricant	16 Rue Claude Chappe 97829 LE PORT CEDEX France
Emplacement des sites de fabrication	35 Chemin Lartin 97435 SAINT GILLES LES HAUTS France

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126A, Avenue du Moulins, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France
Emplacement des sites de fabrication	1126A, Avenue du Moulins, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

Nom du fabricant	HDA
Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
Emplacement des sites de fabrication	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX-SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France
Emplacement des sites de fabrication	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

Nom du fabricant

INDUSTRIALCHIMICA SRL

Adresse du fabricant

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

Emplacement des sites de fabrication

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

Nom du fabricant

RATOUCY SAS

Adresse du fabricant

29 rue de la Forêt LOOZE - BP145 89303 JOIGNY CEDEX France

Emplacement des sites de fabrication

29 rue DE LA FORET - LOOZE - BP145 89303 JOIGNY CEDEX France

Nom du fabricant

SALOMEZ

Adresse du fabricant

ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY France

Emplacement des sites de fabrication

ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY France

Nom du fabricant

FARMA-CHEM SA

Adresse du fabricant

Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

Emplacement des sites de fabrication

Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant

AGROZA AGROTECHNICAL LTD

Adresse du fabricant

AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 ATHENS Grèce

Emplacement des sites de fabrication

AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 ATHENS Grèce

Nom du fabricant

AGROLOGY SA

Adresse du fabricant

P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

Emplacement des sites de fabrication

P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	Bul Tsar Boris III, n° 63, Office n° 1 1612 SOFIA Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	Indulstriana 2 str - Pleven District 5960 GULIANTSI Bulgarie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	PM TEZZA SRL
Adresse du fabricant	Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVIO (VR) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVIO (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (sang).

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et rats - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus rattus-Roof rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus rattus-Roof rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Rats : - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres. - Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : - Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre. - Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres. - - Appâts: Rats : - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres. - Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : - Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre. - Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg) Les appâts en vrac sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg) - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg) - Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus rattus-Roof rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus rattus-Roof rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
- Points d'appâts couverts et protégés

Taux et fréquences d'application

Rats (*Rattus norvegicus* & *Rattus rattus*): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Souris (*Mus musculus*): - Faible infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - Forte infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre. - -

Appâts:

Rats :

- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.
- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.

Souris :

- Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre.
- Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3kg.

Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.

Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)
- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)
- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)

Les appâts en vrac sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)
- Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les postes d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque que cela est disponible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Roof rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Roof rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Rats (Rattus norvegicus & Rattus rattus): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - - Appâts: - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres. - Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg) Les appâts en vrac sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg) - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg) - Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques - Professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
	Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Intérieur
	Intérieur
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre. - - Appâts :
	40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg) Les appâts en vrac sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg) - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg) - Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 2 à 3 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par les codes des bonnes pratiques.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Roof rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Roof rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés

	- Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	200g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres. - - Rats: 200g d'appât par station d'appât.. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg) Les appâts en vrac sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg) - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg) - Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par le codes des bonnes pratiques.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Roof rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Roof rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Rats: 200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres / Souris: 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre. - - <u>Rats:</u> 200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres <u>Souris:</u> 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la

	distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg) <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg) - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg) - Boîtes métalliques (3-5-10kg)

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige, etc ...). Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.</p> <p>- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours] [pour les rats: seulement 5 à 7 jours après] le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.</p> <p>- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.</p> <p>- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.</p>

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.</p>

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

<p>- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.</p>
--

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Pour les professionnels uniquement:

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:

- Appât en sachets :

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l' appât.
- Grains, granulés-pastilles en vrac:

- Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).
- Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Pour les professionnels uniquement:

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [Le cas échéant, précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

-- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

-- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

-- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document

(par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

-- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

-- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

-- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau: rincer la bouche avec de l'eau avec précaution. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]»

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

Pour des raisons techniques, la phrase P501 correcte n'a pas pu être ajoutée dans SPC editor. La phrase doit être remplacée par: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.